

---

Adresse du district de Bar-sur-Aube qui témoigne de son patriotisme et félicite la Convention sur ses travaux, en annexe de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du district de Bar-sur-Aube qui témoigne de son patriotisme et félicite la Convention sur ses travaux, en annexe de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 428;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36359\\_t2\\_0428\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36359_t2_0428_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 58

[Le distr. de Bar-sur-Aube à la Conv.; s.d.] (1)

« Citoyens représentants,

Au milieu des fêtes nationales par lesquelles nous venons de célébrer les glorieux triomphes de la République, nous n'avons point oublié les travaux immortels qui les ont préparés et qui ont pour ainsi dire enchaîné la fortune au char de la liberté. C'est à vos veilles, c'est aux sages mesures de votre comité de salut public que nous en sommes redevables. Les travaux d'Hercule ne sont rien au prix des vôtres. On compte les siens; les vôtres sont innombrables. Plus redoutables que la massue tant vantée, le rocher de la puissance nationale a pulvérisé les traîtres et les brigands de toute espèce qui avoient osé le menacer. Avec les murs de la ville infâme sont tombés tous les boulevards des despotes coalisés. Ainsi périssent tous les traîtres et les ennemis de la République!

Pour vous, généreux représentants, achevez votre ouvrage. La nation vous a remis sa foudre, continuez à vous en servir pour assurer sa liberté et son bonheur et soyez sûrs de son éternelle reconnaissance. »

GEORGE, CAINES, JOFFROY, MAILLY, CHARRON, CHRETIENNOT, BOURIOME.

Insertion au bulletin (2).

## 59

[Extrait des registres de la commune de Bains (Vosges), 20 niv. II] (3)

Les citoyens de communes de Bains et des Voivres se sont réunis avec les autorités constituées pour célébrer la fête nationale en réjouissance des victoires remportées par nos armées. Le cortège s'est rendu, en chantant, avec enthousiasme des hymnes patriotiques, auprès de l'arbre de la Liberté. Un bûcher a consumé ce qu'il étoit resté des livres féodaux. Le citoyen Doucey, chef du treizième bataillon des Vosges a jeté dans les flammes les brevets d'officiers donnés à son père et à son aïeul par les derniers tyrans français, le citoyen Aubry, juge de paix du canton de Bains, a pareillement livré aux flammes ses lettres d'avocat au ci-devant parlement de Nancy. Sur la demande unanime des citoyens, il a été arrêté que mention civique sera faite de ces holocaustes et que du tout il sera dressé procès-verbal, lequel sera envoyé à la Convention nationale, en la félicitant de ses glorieux travaux et l'invitant à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait anéanti les ennemis de la République. Fait en la maison commune de Bains les ans et jour avant dits, deux heures de relevée. Vive la République! Vive la Montagne. Signé à la minute: Renaud (maire), J. Gorse, D. Plaisance (off. mun.), F. Menestrez (agent nat.), N. Aubry (juge de paix), G. Baudoin (assesseur), F. Mortin (off. public), J. Dautel, C. Henry fils cadet, F. Plaisance, C. Huguet,

(1) C 288, pl. 887, p. 38.

(2) Rien au B<sup>in</sup>.

(3) C 288, pl. 887, p. 39.

J. B. (pour Baraux) (notables), C. Grangury, C. Paris, S. Grangury, (membres du C. de surveillance), Falatieu, Doucey (chef du 13<sup>e</sup> b<sup>on</sup> des Vosges), A. Plaisance (secrét. de la municip.), Dété (brigadier de la gendarmerie).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 60

La Société républicaine de Mouzon s'exprime ainsi: Par le zèle du montagnard Massieu, le département des Ardennes est calme, l'air de la liberté qu'on y respire est pur, et qu'un ardent patriotisme enflamme tous les cœurs (2).

Insertion au bulletin (3).

## 61

[Le repr. dans l'Orne et la Sarthe à la Conv.; Alençon, 25 niv. II] (4)

« Dans un pays souillé par les crimes du fédéralisme dit Garnier, il étoit impossible que l'aristocratie et le fanatisme ne tentassent de nouveaux efforts pour étouffer le génie de la liberté; les prêtres conservoient encore l'espoir de s'emparer des consciences; dans le château du Loir, la superstition avoit déjà levé sa tête hideuse; elle tentoit de remettre sur les yeux du peuple le voile épais que la raison a déchiré; j'ai fait une proclamation vigoureuse, qui a déjoué complètement toutes ces manœuvres.

Cette conduite m'a valu la haine des prêtres, et au trésor public, une quantité considérable de calices et de vases d'argent: on peut bien à ce prix s'exposer à toute la fureur du sacerdoce à l'agonie. Le fédéralisme n'étoit pas encore entièrement abattu; j'ai consulté toutes les sociétés populaires, et de concert avec elles, j'ai pris les mesures les plus vigoureuses. J'ai appris qu'il existoit encore des fédéralistes dans la société populaire d'Alençon; je me suis transporté hier dans cette commune, j'ai dissout la société populaire, et le peuple a applaudi avec transport. J'ai créé une nouvelle société entièrement composée de sans-culottes, et j'ai cru devoir ordonner que nul membre de la société populaire ancienne ne pourroit être admis dans celle que je viens d'établir, à l'exception cependant de ceux que j'avois mis sur ma liste. Je vais continuer mes opérations épuratoires et révolutionnaires; j'espère que ces travaux seront bientôt terminés; je m'empresserai ensuite d'aller remplir la nouvelle mission que la confiance du comité de salut public et de la Convention nationale vient de me confier. »

GARNIER, de Saintes.

Renvoyé au comité de salut public (5).

(1) B<sup>in</sup>, 28 niv.

(2) M.U., XXXV, 457. Mention dans J. Sablier, n° 1083; C. Eg., p. 138.

(3) B<sup>in</sup>, 28 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(4) AF<sup>II</sup>, 411. Reproduit dans AULARD, Recueil des Actes..., X, 263; J. Lois, n° 477. Extraits dans J. Sablier, n° 1084; Mess. soir, n° 518; C. Eg., p. 139; Ann. patr., p. 1714; M.U., XXXV, 460; J. Matin, n° 570; Ann. R.F., n° 50; J. Fr., n° 481 et 487; Batave, p. 1356. J. Perlet, p. 387; Audit. nat., n° 482; J. Paris, p. 1546; C. univ., 29 niv., p. 3.

(5) Audit. nat., n° 482.